

Conseil d'administration Séance du 26 novembre 2020

Délibération n° 2020-43

Délégation aux conseils de gestion des parcs naturels marins pour les avis sur les demandes d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) concernant les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) sur le domaine public maritime (DPM)

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité, notamment l'article R.131-28-5 ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28-5-4°, R.334-31 à R.334-34 relatif aux compétences du conseil de gestion et du bureau des parcs naturels marins ;
- ▶ **Vu** le décret n° 2020-677 du 4 juin 2020 relatif à l'utilisation du domaine public maritime naturel en dehors des limites administratives des ports ;
- ▶ **Vu** l'article R.2124-43 II 6 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- ▶ **Vu** la délibération n°2020-05 du CA de l'OFB relative à la délégation de pouvoir aux conseils de gestion des parcs naturels marins concernant l'avis conforme et les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certains types d'opérations définies au plan de gestion du parc ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

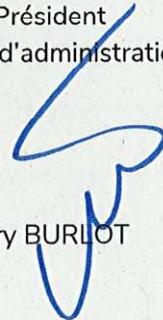
Délégation est donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins pour rendre l'avis relatif aux demandes d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) concernant les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) sur le domaine public maritime (DPM) concernant les parcs naturels marins, conformément à l'article R.2124-43 II 6 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

A blue ink signature consisting of a large, stylized letter 'D' with a horizontal line extending to the right.

Pierre DUBREUIL

Le Président
du Conseil d'administration,

A blue ink signature consisting of a large, stylized letter 'T' with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending downwards.

Thierry BURLOT